

BICYCODE® mode d'emploi
www.bicycode.org

FUB
le vélo au quotidien



Fédération française des Usagers de la Bicyclette

Retrouvez toutes les informations relatives **au marquage BICYCODE®** sur www.bicycode.org.
Besoin d'une aide ou d'un conseil : <http://www.bicycode.org/contact.rub-30/>

En cette rentrée scolaire, l'équipe de la FUB vous envoie quelques conseils vous prémunir du vol et du recel et pour vous permettre de bénéficier d'un service optimal en cas de vol.

➤ **Antivols : Testez le nouvel espace interactif dédié aux antivols**
<http://www.bicycode.org/tests-antivols.rub-21/tests-antivols-fub.rub-23/>

Un nouvel outil vient étoffer les actions de prévention et de lutte contre le vol de la Commission Antivol de la FUB. Rendez vous sur <http://www.bicycode.org> pour

- tester le nouveau **moteur de recherche interactif dédié aux tests antivols FUB** et faire le bon choix pour bien attacher votre vélo.
- **partager votre avis**, noter votre propre antivol, en tant qu'utilisateur expert au quotidien
- rechercher **des conseils** auprès d'autres internautes

➤ **BICYCODE® mode d'emploi : quelques rappels**

Vous avez fait marquer votre vélo contre le vol avec le BICYCODE® et vous l'avez enregistré sur le site www.bicycode.org.

1. Conservez précieusement le « **passport vélo** » qui vous a été remis lors du marquage de votre vélo. Si vous cédez votre vélo à un tiers, transmettez-lui ce passeport. Il pourra à son tour se créer un compte utilisateur pour bénéficier du service.
2. Nous vous conseillons de **vérifier périodiquement que les données** relatives aux caractéristiques de votre vélo, ainsi que vos coordonnées enregistrées dans la base de données du site www.bicycode.org sont bien complètes et à jour. Nous insistons particulièrement sur **votre adresse e-mail**, principale donnée permettant de vous contacter pour vous restituer un vélo qui vous aurait été dérobé.
3. Sachez qu'il est possible de **télécharger une photo de votre vélo** dans votre compte utilisateur. Il est également possible de **rattacher plusieurs vélos à un même compte** utilisateur. Si vous êtes un professionnel et disposez d'une flotte de vélos, il vous est possible de l'enregistrer en quelques clics sous forme de liste.
4. **En cas de vol**, il est indispensable :
 - de **déclarer le vol du vélo en ligne** sur le site www.bicycode.org > en cliquant sur la fonction prévue à cet effet dans votre **«compte utilisateur / fiche vélo»** et

- d'aller **porter plainte auprès des services de police/gendarmerie**, en précisant votre numéro de marquage BICYCODE®.

A défaut, un vélo (marqué) volé, mais non déclaré comme tel, perd des chances d'être restitué car :

- *pour engager des poursuites contre un receleur, les services de police/gendarmerie ont besoin d'une plainte ;*

- *sur www.bicycode.org, la fonction « ce vélo est-il volé ? Vérifiez » permet, en cas de doute sur un vélo (vélo trouvé, vélo vendu d'occasion, etc.) de contacter son propriétaire par e-mail à des fins de restitution. Mais cela n'est possible que si ce vélo a le statut de « vélo volé ».*

5. Une fois **votre vélo retrouvé**, n'oubliez pas non plus de **le déclarer « retrouvé »** sur le site www.bicycode.org, > en cliquant sur la fonction prévue à cet effet dans votre **«compte utilisateur / fiche vélo»**, pour les besoins statistiques et pour ne pas risquer d'être soupçonné de recel !

➤ **Rappel des 4 règles d'or pour bien sécuriser son vélo**

Mieux vaut prévenir que guérir, pour bien sécuriser votre vélo, appliquez ces **4 règles d'or** :

1. Achetez **un bon antivol**
2. **Cadenassez toujours** votre vélo, même pour une courte durée
3. Attachez le cadre et si possible la roue avant **à un point fixe**
4. Faites marquer tous vos vélos avec le **BICYCODE®**

L'équipe de la FUB vous souhaite une bonne fin d'été !

